

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTERE DE L'HABITAT DE L'UBANISME ET DE LA VILLE ET DE**  
**L'A MENAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA D'ADRAR**

**1<sup>ere</sup> MISE EN DEMEURE**

- ❖ Vu le Marché visé par la commission des marchés de la wilaya en date du 13/05/2025 sous le numéro 84 et par le contrôleur financier sous le numéro 651 en date du 12/06/2025, portant la réalisation Lot N°01: Joint A bloc ( pédagogique + Administration Partie 01 ) de l'opération Etude, suivi et réalisation d'une école primaire type 1 à ksar Mahdia , wilaya de Adrar .
- ❖ Vu l'ordre de service numéro : 81 du 13/07/2025 prescrivant le démarrage des travaux.
- ❖ Vu le délai d'exécution fixé à 08 mois.
- ❖ Suite à la mise en demeure administrative n° 01 en date du 25/08/2025 pour lancement immédiate des travaux et le renforcement du chantier en moyen humains et matériels pour rattraper le retard enregistré .
- ❖ Suit à la visite du chantier effectuée par nos services le 13/04/2026, ou il a été constaté que l'entrepreneur n'avait pas respecté ses engagements concernant l'accélération du rythme des travaux et le renforcement du chantier par une main-d'œuvre qualifiée pour remédier aux retards d'achèvement .

**L'entreprise YOUSFAT AHMED domicile à HAY 23 Logement n° 07 ADRAR**

Reprendre les travaux et renforcer le chantier en moyen humains et matériels pour rattraper le retard enregistré dans un délai de (08) jours à compter de la date de la première parution de la présente mise en demeure sur le BOMOP ou les quotidiens nationaux.

Faute de quoi des mesures coercitives réglementaires seront appliquées à l'encontre de l'entreprise.